



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 avril 2024

PRESENTS : Laurent MARTINEZ, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Jacqueline CRETEUR, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT.

ONT DONNE PROCURATION : Marie-Chantal CABESTAING à Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE à Régis NOTOT

Excusé : Jocelyn OGER

Absente : Elizabeth DESMETTRE

Vacance de poste en cours de remplacement

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

2 PROCURATIONS - 12 PRESENTS – 14 VOTANTS

Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2024

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ?

M. LE MAIRE : Aucune remarque

Il est approuvé.

ADOpte A l'unanimité 14 Voix pour

N°1 Affectation des Résultats 2023

L'assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur l'affectation des résultats 2023 ainsi qu'il suit :

Le résultat 2023, certifié par le compte de Gestion provisoire délivré par le SGC d'Orchies s'élève d'une part en section de **Fonctionnement** à 27975.87 € en **Dépenses** et à 34065.00 € en **Recettes**, soit un excédent de 6089.13 €. D'autre part, en section d'**Investissement** à 0 € en **Dépenses** et 0 € en **Recettes**, soit un résultat neutre de 0 €.

Le résultat 2023 du Centre Communal d'Action Sociale présente les soldes suivants en reprenant les résultats des budgets de l'année 2022 :

Excédent de la section de Fonctionnement : 20 268.55 €

Excédent de la section d'Investissement : 59 589,05 €

L'excédent de la section de Fonctionnement de 20 268.55 € est affecté au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement (R 002)

L'excédent de la section d'Investissement de 59 589,05 € est affecté au financement de nouvelles dépenses d'investissement (R 001)

Laurent : L'affectation des Résultats consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement

- **M. LE MAIRE :** Avez-vous des remarques ? Nous allons passer au vote,
- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
- **Décision du Conseil d'Administration – Adopté à l'unanimité 14 Voix Pour -**

N°2 Vote du Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de l'Action Sociale,

Vu le rapport d'orientation Budgétaire voté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2024

L'Assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur le Budget Primitif 2024 se présentant ainsi qu'il suit et comme présenté dans les tableaux annexés à la délibération

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES € 52 673,55 €
- RECETTES € 52 673,55 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES 60 189,05 €
- RECETTES 60 189,05 €

- **Laurent :** Pour rappel le ROB vous a été présenté lors du précédent Conseil d'Administration retraçant les rétrospectives 2023 et les perspectives 2024. Le BP présente une section en fonctionnement et une section en investissement équilibré en dépense et en recette. Il faut donc aujourd'hui passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide :

Art 1 : d'approuver le budget Primitif 2024 du CCAS

Art 2 : Le président est chargé de la mise en œuvre de cette délibération en ce qui le concerne

- **M. LE MAIRE :** Avez-vous des remarques ?
- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
- **Décision du Conseil d'Administration – Adopté à l'unanimité 14 Voix Pour**

Certifié exact, à Marchiennes le 11 avril 2024

Le Président du C.C.A.S

Laurent MARTINEZ

